

**MAIRIE DE TOUCY**
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Mercredi 30 mars 2011**  
**A 20 heures 30**

Convocation du 24 mars 2011

Affichage du 01 avril 2011

Le **30 mars 2011 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN, Marcel ROBIN, Hugues COQUELLE, Michèle GAUDIN, Patrice VICART, Didier GOUDROT, Bernard SALOMEZ, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT

Alain MOREAU par PIETAK Christophe, Marie-Chantal COULON par GAUDIN Michèle, Angélique CHALIER par BERGEROT Jean-Claude, Micheline BLOT par KOTOVTCHIKHINE Michel, Robert ITURRALDE par CARRASCO Franck

Absent(s): Laurent BONNOTTE, Christine PICARD

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre HUOT

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2011. Tous les membres présents signent le registre.

Ordre du jour

- Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des collèges et lycées de Toucy - Année 2010/2011.
- Reversement participation 2010 animation du marché à TIM.
- Comptes administratifs 2010 (Camping - Assainissement - Lotissement des 5 Quartaux - Tourinnox - Commune).
- Affectation des résultats 2010 (Camping - Assainissement - Lotissement des 5 Quartaux - Tourinnox - Commune).
- Comptes de gestion 2010 (Camping - Assainissement - Lotissement des 5 Quartaux - Tourinnox - Commune - Télétéch).
- Budgets primitifs 2011 (Assainissement - Lotissement des 5 Quartaux - Tourinnox).
- Questions diverses.

Présentation du projet de l'atelier arts plastiques par Nora BOUDJEMA pour la peinture du mur de soutènement de l'école maternelle. La réalisation est prévue à partir du 15 avril 2011. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

**MAIRIE DE TOUCY**  
**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**  
**INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY - ANNEE**  
**2010/2011 - (DE 2011 133)**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre du 11 mars 2011 de Monsieur Jean-Louis GAUTHIER, Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat inscrit au budget 2011.

Compte tenu des élèves inscrits durant la présente année scolaire 2010-/2011, la participation totale de notre commune est de 4 686.02 €, soit :

- 2 777.80 € pour 76 élèves transportés tous établissements confondus et,
- 1 908.22 € pour 146 élèves scolarisés au collège de Toucy

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6554 du budget 2011.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**REVERSEMENT PARTICIPATION 2010 ANIMATION DU MARCHE A TIM -**  
**(DE 2011 134)**

**Vu** la délibération n° 2011-123 du 2 mars 2011 autorisant le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise en oeuvre et de financement de l'animation du marché du samedi par l'association des commerçants non sédentaires dénommée "TIM".

**Vu** l'article 8 de cette convention "Gestion transitoire concernant 2011" concernant le reversement du solde des animations au 31/12/2010 à l'association TIM.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité, de reverser la participation 2010 du marché à l'association TIM qui s'élève à 11 976.89 €.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

**Vu** la commission des finances du 23 mars 2011,

Mr le Maire donne la présidence à Mr PIETAK et quitte la salle au moment du vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal.

Mr PIETAK présente les comptes administratifs 2010 comme détaillés ci-dessous :

**Budgets Annexes**

**ASSAINISSEMENT**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	39 503.88	1 460 133.63
Recettes	68 628.36	1 809 337.60
<b>Solde de clôture</b>	<b>29 124.48</b>	<b>349 203.97</b>
<b>Soit un excédent total : 378 328.45 €</b>		

**CAMPING**

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	5 212.17	1 383.65
Recettes	8 763.08	3 883.87
<b>Solde de clôture</b>	<b>3 550.91</b>	<b>2 500.22</b>
<b>Soit un excédent total : 6 051.13 €</b>		

**LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUTS**

**MAIRIE DE TOUCY**Section de fonctionnement

Dépenses	821 788.07
Recettes	826 950.72
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 162.65</b>

**Soit un excédent total : 41 668.02 €****TOURINOX**Section de fonctionnement

Dépenses	8 059.44
Recettes	11 063.22
<b>Solde de clôture</b>	<b>3 003.78</b>

**Soit un excédent total : 3 003.79 €****Budget principal****COMMUNE**Section de fonctionnement

Dépenses	2 348 103.35
Recettes	2 572 479.39
<b>Solde de clôture</b>	<b>224 376.04</b>

**Soit un excédent total : 152 864.24 €**Section d'investissement

652 994.63
689 500.00
<b>36 505.37</b>

Section d'investissement

397 975.67
326 463.87
<b>- 71 511.80</b>

Les budgets annexes (Assainissement, Camping, Lotissement des 5 Quartaux et Tourinox) sont votés à l'unanimité.

Le budget principal de la commune est voté à l'unanimité.

L'Adjoint aux finances présente un état de la dette au 1er janvier 2011.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Mr le Maire reprend la séance,

Les affectations de résultats de l'année 2010 sont décidées comme suit :

***Budget Assainissement :***

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 29 124.48 €

***Budget Camping :***

002 Reprise section de fonctionnement 3 550.91 €

***Budget Lotissement des 5 Quartaux :***

002 Reprise de fonctionnement 5 162.65 €

***Budget Tourinox :***

002 Reprise de fonctionnement 3 003.78 €

***Budget Commune :***

002 Reprise de fonctionnement 152 864.24 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 71 511.80 €

Le Conseil Municipal,

**VOTE**, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2010 ci-dessus.

**COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2010 - (DE 2011 137)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

## **MAIRIE DE TOUCY**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

### **COMPTE DE GESTION CAMPING 2010 - (DE 2011 138)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

### **COMPTE DE GESTION 2010 LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUTS - (DE 2011 139)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le

**MAIRIE DE TOUCY**

compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**COMPTE DE GESTION 2010 TOURINOX - (DE 2011 140)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**COMPTE DE GESTION 2010 TELETECH - (DE 2011 141)**

Le Conseil Municipal,

## MAIRIE DE TOUCY

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

## COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE - (DE 2011\_142)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

– Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**MAIRIE DE TOUCY****BUDGETS PRIMITIFS 2011 ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUTS - TOURINOX**

**Vu** la commission des finances du 23 mars 2011, Mr PIETAK, Adjoint aux finances, présente les différents budgets primitifs annexes :

**ASSAINISSEMENT :**

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 124 976 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 1 866 647 €

Le budget primitif ASSAINISSEMENT 2011 est voté à l'unanimité

**LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUTS :**

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 695 663 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 656 666 €

Le budget primitif LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUTS 2011 est voté à l'unanimité.

**TOURINOX :**

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes : 14 229 €

Le budget primitif TOURINOX 2011 est voté à l'unanimité

**SUPPRESSION BUDGET TELETECH ET TRANSFERT DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL - (DE 2011 143)**

**Vu** la délibération du 22/12/1993 décidant la construction d'un bâtiment mis à la disposition de l'entreprise TELETECH BOURGOGNE par l'intermédiaire d'un crédit bail.

**Vu** la délibération N° 45 du 28/10/2009 décidant la vente du bâtiment à TELETECH BOURGOGNE suite à l'expiration du terme du crédit bail.

Considérant qu'il n'y a plus d'écritures sur le budget annexe TELETECH.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité, de clôturer le budget annexe TELETECH et de reprendre les résultats au budget principal de la commune 2011 :

- Excédent de fonctionnement de 13 238.72 €
- Déficit d'investissement de 13 238.72 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - (DE 2011 144)**

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats

**MAIRIE DE TOUCY**

d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DECIDE :**

**Article unique :** La commune de Toucy charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront ouvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
- Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Toucy une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 01/01/2012

Régime du contrat : capitalisation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre : tous les conseillers.

**ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE 2 OUVRAGES HYDRAULIQUES PERMETTANT LA RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE SUR LA RIVIERE OUANNE : CHOIX DU CABINET D'ETUDES**

Au vu de certaines imprécisions techniques de l'Institut Eaux et Rivières, le Maire propose au Conseil Municipal de reporter le vote du choix du Maître d'Oeuvre lors du prochain conseil.

**CHANGEMENT DE SALLE POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE - (DE 2011 145)**

**Vu** la demande de déplacement de la salle des mariages dans un autre lieu plus accessible aux handicapés,

Considérant qu'un mariage doit être célébré le 13 août 2011 et que des personnes, en raison de leur santé et de leur fragilité physique, ne peuvent accéder à la salle des mariages (située à l'étage).

**Considérant** qu'une demande de dérogation a été adressée le 7 février 2011 au Procureur de la République pour célébrer ce mariage dans un endroit plus accessible.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des recommandations du Procureur de la République d'Auxerre,

**DECIDE**, à l'unanimité, et après avis du Parquet, de transférer exceptionnellement la célébration du mariage du 13 août 2011 à l'ancienne école maternelle.

**QUESTIONS DIVERSES**

Franck CARRASCO demande des informations sur les effectifs de l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. Le Maire répond que le maintien de la 5ème classe est subordonné à un effectif égal ou supérieur à 97 élèves (hors effectif de la toute petite section).



## MAIRIE DE TOUCY

Le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 28 mars 2011 à Moulins sur Ouanne.

L'Adjoint aux travaux informe le conseil municipal de la réception des sanitaires de l'école élémentaire (partie filles) le 29 avril 2011. La réception de l'ensemble est prévue fin mai.

### Prochaines réunions et manifestations :

- Jeudi 14 avril 2011 20 h AG du Centre de Loisirs
- Samedi 16 avril 2011 9 h45 Inauguration du Beau Marché
- Mercredi 20 avril 2011 20 h 30 Conseil Municipal
- Vendredi 29 avril 2011 20 h 30 Conseil Communautaire à Parly

### **DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE**

- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY - ANNEE 2010/2011 - **(DE\_2011\_133)**
- REVERSEMENT PARTICIPATION 2010 ANIMATION DU MARCHE A TIM - **(DE\_2011\_134)**
- COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2010 - **(DE\_2011\_137)**
- COMPTE DE GESTION CAMPING 2010 - **(DE\_2011\_138)**
- COMPTE DE GESTION 2010 LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUTS - **(DE\_2011\_139)**
- COMPTE DE GESTION 2010 TOURINOX - **(DE\_2011\_140)**
- COMPTE DE GESTION 2010 TELETECH - **(DE\_2011\_141)**
- COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE - **(DE\_2011\_142)**
- SUPPRESSION BUDGET TELETECH ET TRANSFERT DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL - **(DE\_2011\_143)**
- CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - **(DE\_2011\_144)**
- CHANGEMENT DE SALLE POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE - **(DE\_2011\_145)**